



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 27 février 2020

n° 012-20 C

Objet : *RS - Approbation d'une redevance annuelle et d'une convention type d'occupation du domaine public pour une activité de cours de natation dans les piscines d'agglomération*

- date de convocation le 21 février 2020
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt-sept février à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jacob-Bellecombette, salle La Jacobelle, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 60

Aillon-le-Jeune	Emmanuelle Andrevon
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Anne Manipoud - Alain Thieffinat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Julien Donzel - Josette Rémy
Chambéry	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Nathalie Colin-Cocchi - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoît Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin - Françoise Van Wetter
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Pierre Garnier
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochoaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Michel André

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Jean-Pierre Beguin à Florence Vallin-Balas - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Aloïs Chassot à Sylvie Koska - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Pierre Duperier à Jean-Pierre Fressoz - de Michel Dyen à Xavier Dullin - de Bernadette Laclais à Jean-Benoît Cerino - de Jean-Marc Léoutre à Josette Rémy - de Claudette Levrot-Virot à Jean-Pierre Ruffier - de Françoise Marchand à Henri Dupassieux

- conseillers excusés : 12

Céline Barniaudy - François Blanc - Stéphane Bochet - Annick Bonniez - Suzanne Boucher - Jérôme Esquevin - Mustapha Hamadi - luc Meunier - Dominique Mornand - Marie Perrier - Jean-Michel Picot - Damien Regairaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 27 février 2020

délibération n° 012-20 C

objet **RS - Approbation d'une redevance annuelle et d'une convention type d'occupation du domaine public pour une activité de cours de natation dans les piscines d'agglomération**

David Dubonnet, vice-président chargé des équipements collectifs, sportifs, associatifs et des relations avec les clubs sportifs, rappelle que les maîtres-nageurs diplômés du BEESAN ou du BPJEPS ou d'un diplôme équivalent au titre de maître-nageur, ont la possibilité de dispenser des cours particuliers de natation.

Cette possibilité s'applique également aux maîtres-nageurs employés par Grand Chambéry, dans la mesure où ils respectent la réglementation en matière de cumul d'activité. Ils perçoivent alors une rémunération comme travailleurs indépendants.

En contrepartie de la possibilité d'accéder aux bassins des piscines d'agglomération pour dispenser des cours particuliers pendant une année, il est demandé à chaque maître-nageur concerné une redevance annuelle pour occupation du domaine public d'un montant de 100 €.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le tarif annuel de la redevance d'occupation du domaine public fixée à 100 € par maître-nageur autorisé,

Article 2 : approuve la convention annuelle type d'occupation du domaine public à conclure avec les maîtres-nageurs,

Article 3 : autorise le président ou son représentant à signer les conventions à intervenir.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 012-20 C

Objet de l'acte : RS - Approbation d'une redevance annuelle et d'une convention type d'occupation du domaine public pour une activité de cours de natation dans les piscines d'agglomération

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 2 - Fiscalité 9 - Autres taxes et redevances

Date de l'acte : 27 février 2020

Annexe(s) :
Convention type d'occupation du domaine public autorisant un maître nageur à dispenser des cours de natation privé

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20200227-lmc1H23246H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H23246H1

Date de transmission en Préfecture : 09 mars 2020

Date de réception en Préfecture : 09 mars 2020

Période d'affichage : du au